

# LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE TRANSPORT MARITIME AU REGARD DES ENJEUX DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES ENGAGEMENTS CLIMAT

Le transport maritime européen, bien que d'un poids relatif dans le Produit intérieur brut européen (145 milliards d'euros soit 1 %), représente plus de 640 000 emplois directs et 40 % du tonnage brut mondial. En outre, il revêt une importance stratégique dans la mesure où 90 % des marchandises sont transportées par voie maritime dans le monde, dont 70 % dans les eaux européennes. En révisant la stratégie européenne de transport maritime 2009/2018 et dans le cadre de la campagne « 2017 année européenne du shipping », il revient, entre autres, à l'Union européenne (UE) de continuer à assumer un rôle moteur

au niveau mondial sur les questions environnementales, en œuvrant pour que l'impact du transport maritime sur l'environnement et le climat soient mieux pris en compte. Sur le plan social, la politique européenne de transport maritime doit à l'avenir permettre de combattre efficacement les phénomènes de dumping social qui se sont aggravés au plan international mais aussi au sein même de l'UE.



**Jacques Beall**

est vice-président de Surfrider Foundation Europe et chef de projet informatique.

Il siège au CESE à la section des affaires européennes et internationales où il représente le groupe environnement et nature.

## Contact :

jacques.beall@lecese.fr  
01 44 43 62 32

## LES RECOMMANDATIONS DU CESE

### I - REVOIR LE DÉCOUPAGE DU RÉSEAU TRANSEUROPEEN DE TRANSPORT (RTE-T) POUR GARANTIR LA COHÉSION TERRITORIALE EN EUROPE

- Redéployer le RTE-T en faveur de nouveaux axes maritimes et de régions enclavées lors de sa révision prévue pour 2023 ;
- Revoir les critères d'attribution des fonds du Mécanisme d'interconnexion en Europe (MIE) dans le cadre de sa révision prévue pour 2020 ;
- Promouvoir le report modal au profit du secteur maritime en s'appuyant sur divers outils (programme d'aides européennes, « eurovignette »...).

### II - INTRODUIRE DES MESURES FAVORABLES A L'EMPLOI DES GENS DE MER

#### 👉 Favoriser la formation

- Développer une politique de formation de qualité et conforme aux enjeux futurs en matière d'innovation et de développement durable ;
- Créer un réseau européen des écoles maritimes en lien avec les universités spécialisées et les centres de recherches et adopter un « programme Erasmus de la mer » ;
- Promouvoir une politique de l'emploi maritime ambitieuse ;
- Favoriser l'emploi de marins aux conditions européennes et leur garantir des conditions de travail équitables. Dans ce cadre, il est urgent de mettre en œuvre un socle de dispositions sociales communes ambitieux et lancer une réflexion sur la notion « d'eaux communautaires » ;
- Inclure les gens de mer dans la réflexion en cours sur le socle européen des droits sociaux ;
- Porter le débat de la lutte contre le dumping social et les pavillons de complaisance au niveau mondial.

**Garantir les conditions de travail des gens de mer**

- Renforcer les moyens, les outils et les contrôles sur les conditions de travail et de repos à bord ;
- Faire une enquête sur le bien-être au travail et la santé des navigateurs ;
- Faire évoluer la réglementation sur l'effectif des navires en lien avec le temps de repos minimal, en tenant compte de différents critères (taille du navire, type d'activité, fréquence des escales...).

**III – POUR UNE FILIÈRE VERTUEUSE DE DÉMANTÈLEMENT DES NAVIRES EUROPÉENS****Agir pour un meilleur cadre juridique international et européen**

- Appeler à une ratification large de la Convention de Hong Kong de l'OMI ;
- Organiser la transparence sur les navires en fin de vie afin de permettre le suivi de l'activité de déconstruction ;
- Finaliser et compléter la législation européenne sur le recyclage des navires, notamment avec le projet de licence de recyclage proposé par le Parlement ;
- Développer une filière européenne de démantèlement des navires ;
- Mettre en place un programme européen adossé au Plan Juncker pour favoriser les investissements privés dans ce secteur ;
- Favoriser l'émergence d'un label européen développement durable du transport maritime dont le recyclage serait l'une des composantes.

**IV - LIMITER L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU TRANSPORT MARITIME****Réduire les émissions du secteur**

- Rapprocher les deux systèmes (européen et international) de collecte d'informations sur les émissions ;
- Imposer une limitation de vitesse aux navires dans les eaux communautaires, selon leur type et leurs activités ;
- Poursuivre la mise en place de zones de contrôle des émissions ;
- Aller vers une interdiction du fioul lourd ;
- Réduire les autres impacts du transport maritime (déchets, eaux noires et grises, ...) ;
- Harmoniser au sein de l'UE les installations de réception des déchets des navires ;
- Doter les installations portuaires européennes d'unités de traitement des eaux usées des navires.

**Favoriser l'innovation, enjeu majeur au niveau européen**

- Soutenir les investissements en recherche et développement sur l'efficacité énergétique mais aussi sur les nouveaux modes de propulsion ;
- Promouvoir les initiatives des armateurs européens en matière de labellisation du transport maritime sur la base de critères de développement durable ;
- Communiquer autour de l'empreinte RSE totale, transport compris, du produit final.

**V - LES ENJEUX DE SÉCURITÉ ET DE SÛRETÉ****Renforcer les contrôles de l'Etat du port**

- Harmoniser la mise en œuvre des contrôles de l'Etat du port à travers l'UE ;
- Mieux prendre en compte la dimension sociale dans les contrôles réalisés ;
- Travailler à l'harmonisation des procédures de sanctions ainsi que du niveau des pénalités ;
- Améliorer le fonctionnement de l'Agence européenne de sécurité maritime et renforcer ses moyens.

**Traiter la problématique de la perte de conteneurs**

- Evaluer le cadre réglementaire européen et sa mise en application effective ;
- Mettre en place une traçabilité réelle des conteneurs sur toute la chaîne logistique en lien avec les notifications obligatoires de transport de matières dangereuses qui s'imposent aux différents acteurs.

**VI - ALLER VERS PLUS DE TRANSPARENCE**

- Renforcer la coopération des institutions européennes avec les organisations de la société civile (OSC) et favoriser l'accès aux données et rapports ;
- Soutenir l'action des OSC auprès de l'UE et de l'OMI ;
- Garantir une meilleure coordination des différents intervenants institutionnels, Etats membres, Commission européenne mais aussi des acteurs non étatiques (privés, publics, universités, ONG) ;
- Soutenir les efforts de la Commission pour promouvoir la ratification et la mise en application de toutes les conventions internationales.